

Règlement de fonctionnement

Accueils périscolaires - Restaurant Scolaire

Durant les temps périscolaires, la municipalité a fait le choix de proposer un accueil pour les enfants, à partir de 3 ans révolus, scolarisés à CHAMPFORGEUIL, dans les locaux scolaires PAGNOL (4, rue Charles Lemaux) et COURBET (3, avenue de la commune).

Ce service est proposé en priorité aux familles dont les deux parents travaillent et aux familles monoparentales dont le parent exerce une activité. Ce service est cependant accessible aux autres familles en fonction des places disponibles et à raison de 2 fois par semaine.

Ces accueils fonctionnent uniquement les jours scolaires aux horaires, tarifs votés par le conseil municipal et aux capacités d'accueil maximales suivants :

	Ecole Pagnol	Ecole COURBET
MATIN (* arrivée échelonnée)	De 7h30 à 8h45 * 24 enfants	De 7h30 à 8h45 * 24 enfants
MIDI	De 11h45 à 13h45 50 enfants	De 11h45 à 13h45 40 enfants
	Tarifs : Enfants de CHAMPFORGEUIL : 3,30€ - Enfants hors CHAMPFORGEUIL : 4,10€	
SOIR (* départ échelonnée)	De 16h45 à 18h30* 24 enfants	De 16h45 à 18h30* 24 enfants

Tarifs périscolaires 2019/2020

Tranche	Quotient familial	Tarif forfaitaire	Tranche	Quotient familial	Tarif forfaitaire
1	- de 500€	1€	5	721€ à 810€	1.12€
2	501€ à 600€	1€	6	811€ à 1000€	1.20€
3	601€ à 655€	1.12€	7	+ de 1001€	1.20€
4	656€ à 720€	1.12€			

1) Organisation

Les enfants sont pris en charge par le personnel communal d'encadrement. Ces accueils répondent à 3 objectifs généraux :

- Répondre aux besoins d'accueil des enfants hors des temps scolaires
- Offrir aux enfants, dans un climat de détente, un accueil sécurisant, chaleureux et épanouissant dans le respect de chacun
- Proposer des activités variées

Une annulation des inscriptions est possible dans un délai d'une semaine complète avant (c'est à dire prévoir une semaine entre le moment où vous annulez et le jour inscrit initialement).

Une inscription supplémentaire est possible en fonction des places disponibles et du taux d'encadrement.

Dans les deux cas, les parents devront se rendre au CAP pour effectuer une annulation ou une nouvelle inscription (impossible par téléphone).

Durant les vacances, pour participer à la sortie de la semaine, les enfants (4/11 ans) doivent être au moins inscrits à 4 demi-journées et les jeunes (12/17 ans) à 2 demi-journées dans la semaine.

Tarifs pour les 4/17 ans :

TRANCHES	QF	JOURNEE AVEC REPAS	½ JOURNEE	REPAS	SEMAINE	JOURNEE SEJOUR
T1	- de 500€	4.74€	2.04€	3.30€	20.40€	9.18€
T2	501€ à 600€	5.69€	2.45€		24.48€	11.02€
T3	601€ à 655€	6.83€	2.94€		29.58€	13.22€
T4	656€ à 720€	8.20€	3.53€		35.70€	15.86€
T5	721€ à 810€	9.83€	4.23€		42.84€	19.03€
T6	811€ à 1000€	11.80€	5.08€		52.02€	22.84€
T7	+ de 1001€	12.75€	5.61€		58.14€	23.46€

Les repas, livrés en liaison froide par la société RPC, ont lieu au restaurant scolaire Pagnol.

Les enfants de 6 à 11 ans, extérieurs à CHAMPFORGEUIL, peuvent s'inscrire durant les vacances et, à titre exceptionnel, les mercredis des semaines scolaires aux tarifs fixés ci-dessus.

Concernant les adolescents, l'accueil est strictement réservé aux Champforgeuillais et enfants du personnel communal.

4) Facturation

Les activités sont à régler à la réception de la facture mensuelle, à la mairie.

En cas d'absence de l'enfant non justifiée par un certificat médical et en cas d'exclusion (suite à un courrier adressé aux parents), la facture est due. Cette dernière sera doublée en cas de non respect des horaires d'ouverture de la structure.

En cas de non règlement de la facture dans les délais, aucune inscription ne sera possible avant la régularisation.

5) Discipline

Tout enfant qui aura une attitude ou une tenue incorrecte, que ce soit avec les autres enfants ou avec le personnel d'encadrement, fera l'objet d'un avertissement communiqué par écrit aux parents. En cas de récidive, il sera procédé, selon la gravité du cas, à l'exclusion temporaire ou définitive.

Dans le cas de dégradation (locaux, matériels...) le remboursement des travaux de remise en état, ou le coût du matériel à remplacer pourra être demandé aux familles des enfants responsables des dommages causés.

Les repas sont fournis par la société de restauration RPC retenue par le Conseil Municipal.
 Les menus sont consultables sur le site internet de la commune ainsi que dans chaque école.
 Certains enfants peuvent être atteints de troubles de santé (dont les allergies), à ce titre, la municipalité désireuse d'apporter une réponse aux familles concernées, adopte des mesures spécifiques pour l'accueil de ces enfants. Un rendez-vous personnalisé avec la Coordinatrice Enfance Jeunesse et le Maire de la commune est à fixer par la famille avant l'accueil de l'enfant.

Le personnel d'encadrement des accueils n'est pas autorisé à donner des médicaments aux enfants.

2) Inscriptions

DOSSIER UNIQUE ENFANCE JEUNESSE (à refaire à chaque rentrée scolaire)

À faire au Centre d'Accueil Pluriel (7, rue Charles Lemaux – 03.85.41.41.02) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les inscriptions mensuelles sont à saisir sur « monespacefamille.fr ».

Les modifications d'inscriptions sont à effectuer à titre exceptionnel et au plus tard le jeudi pour la semaine suivante.

3) Facturation

L'inscription ne sera possible que si le règlement en cours est effectué.

Au début du mois suivant, la facture est envoyée à la famille tenant compte des présences de l'enfant.

Si l'enfant est malade: il faut prévenir le CAP au 03.85.41.41.02 le premier jour d'absence avant midi et déposer un certificat médical sous 48h. Sans celui-ci, les inscriptions prévisionnelles seront facturées.

Le règlement s'effectue à la Mairie, à réception de la facture (espèces, chèques, carte bancaire, virement bancaire, ANCV et CESU sauf pour le restaurant scolaire)

En cas de non-paiement dans les délais indiqués, des poursuites seront engagées par le comptable du Trésor Public et les inscriptions seront bloquées.

4) Discipline

Tout enfant qui aura une attitude ou une tenue incorrecte, que ce soit avec les autres enfants ou avec le personnel, fera l'objet d'un avertissement communiqué par écrit aux parents.

En cas de récidive, il sera procédé, selon la gravité du cas, à l'exclusion temporaire ou définitive.

Dans le cas de dégradations, le remboursement des travaux de remises en état ou le coût du matériel à remplacer, sera demandé aux familles des enfants responsables des dommages causés.

5) Situation d'urgence

En cas d'urgence médicale ou chirurgicale, la famille autorise le service à faire appel aux services d'urgence. La famille sera prévenue dans les meilleurs délais.

Les équipes se réservent le droit de prévenir le responsable légal si un enfant présente des signes de maladie.

Règlement de fonctionnement

MAISON DES LOISIRS

1) Organisation

Durant les mercredis et les vacances, un **Accueil de Loisirs** fonctionne pour les enfants :

- De 4 à 5 ans (les p'tits loups) **uniquement durant les vacances**
- De 6 à 17 ans (trois groupes : 6/7 ans les grenouilles, 8/11 ans les dauphins et 12/17 ans les ados)

L'équipe d'animation propose des activités adaptées (sportives, éducatives, manuelles, culturelles) respectant un **projet pédagogique** agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'Accueil de Loisirs est soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales.

2) Composition de l'équipe d'animation

Le taux d'encadrement réglementaire est de 1 animateur pour 8 enfants de -6ans et 1 animateur pour 12 enfants de +6 ans.

- Direction
- Direction adjointe
- Animation : animatrices et animateurs BAFA dont un référent pour les adolescents

Horaires de la Maison des Loisirs :

	MATIN	REPAS	APRES-MIDI	MARDI VENDREDI
Arrivée échelonnée des enfants	De 8h à 9h30		De 13h30 à 14h	Uniquement pour les adolescents de 12 à 17 ans : Accueil libre de 16h à 18h45 Soirée vendredi de 18h à 22h
Activités	De 9h30 à 11h45	De 12h à 13h15	De 14h à 17h	
Départ échelonné des enfants	De 11h45 à 12h15		De 17h à 18h	

3) Inscriptions

DOSSIER UNIQUE ENFANCE JEUNESSE (à refaire à chaque rentrée scolaire)

À faire au Centre d'Accueil Pluriel (7, rue Charles Lemaux – 03.85.41.41.02) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et lundi de 12h à 13h30.

L'inscription des mercredis et des vacances est à effectuer au CAP.